

Distinctions Nécessaires

décembre 13, 2014

Le principe selon lequel le cancer du foie me tuera, sans que pour cela j'aie nécessairement le cancer du poumon (cf. le C.E. du 29 novembre) est bien ennuyeux pour autant qu'il signifie que je devrai distinguer au lieu de pouvoir me complaire dans des condamnations sans discernement. Pourtant les distinctions appartiennent au bon sens et correspondent à la réalité. De sorte que dans la confusion universelle d'aujourd'hui, pour rester en contact avec la réalité il y a des moments où je devrai reconnaître qu'un mélange de bon et de mauvais sera mauvais dans sa totalité, mais cela ne signifie pas que ses parties bonnes, en tant que parties, soient mauvaises, pas plus qu'il ne signifie que ce qu'il y a de bon dans les parties bonnes fait que le tout soit bon.

Prenez par exemple la Messe de Paul VI. Le nouveau Rite dans sa totalité diminue tellement l'expression de vérités catholiques essentielles (la Présence Réelle, le Sacrifice, le sacerdoce sacrificiel, etc.) qu'il est tellement mauvais comme un tout qu'aucun prêtre ne doit l'utiliser ni aucun Catholique y assister. Mais cela ne signifie pas que cette partie de la Messe qu'est la Forme sacramentelle de la Consécration du pain et du vin soit mauvaise ou invalide. « Ceci est Mon Corps » est certainement valide, et « Ceci est le calice de Mon Sang » est probablement valide, et si c'est insuffisant ce n'est pas parce que le nouveau Rite comme un tout est si mauvais. Par conséquent si je dis que la nouvelle Messe est toujours à éviter, je dis la vérité, mais si je dis qu'elle est toujours invalide, alors je ne dis plus la vérité, et tôt ou tard cette exagération se fera payer.

Il en va de même pour le nouveau Rite d'Ordination sacerdotale. Le nouveau Rite dans sa totalité a gravement diminué l'expression des vérités essentielles du sacerdoce catholique, en particulier que c'est un sacerdoce sacrificiel,

mais cette partie du nouveau Rite qu'est la Forme sacramentelle est, en tout cas dans la nouvelle version en Latin, plus forte (par l'utilisation de « et » au lieu de « ut ») que l'ancienne version en Latin. Par conséquent, si l'évêque qui ordonne a été un véritable évêque et qu'il ait eu la véritable Intention sacramentelle, c'est tout simplement faux de dire qu'aucun prêtre ordonné selon le nouveau Rite ne peut être un vrai prêtre. Et, si quelqu'un le dit, tôt ou tard cet abandon de la vérité se fera payer.

Toutefois, partant de la dé-catholisation de ces deux nouveaux Rites dans leur totalité, bien qu'on ne puisse pas argumenter que leurs Formes sacramentelles soient invalides, on peut quand même argumenter qu'ils finiront par miner et invalider l'Intention sacramentelle du prêtre ou de l'évêque, mais voici un argument différent qui au lieu d'être aussi clair que le blanc et le noir s'esquisse en gris. Car il est fort probable que l'usage ferme et constant de Rites dé-catholicisés finira par altérer à tel point la conception qu'a le prêtre ou de l'évêque de ce que fait l'Église avec ces Rites, qu'à la fin il n'aura plus l'Intention catholique de faire ce que fait l'Église, Intention nécessaire pour la validité du sacrement. En d'autres mots, c'est seulement petit à petit que le blanc se convertira en noir, en passant par le gris. Mais qui d'autre que le Bon Dieu peut savoir avec certitude à quel moment le gris se transforme en noir ? Une fois de plus, je dois prêter attention si je veux que ma pensée se conforme à la réalité.

Cette façon de jouer entre le blanc et le noir, cette ambiguïté, est ce qui est proprement diabolique dans la réforme Conciliaire des Rites sacramentels. Si je désire dire la vérité, je ne dirai pas encore qu'elle ait complètement détruit les sacrements catholiques, mais j'affirmerai avec certitude qu'elle est en train de les pourrir. Donc si je désire garder la Foi catholique, certainement, dans leur totalité, j'éviterai ces Rites.

Kyrie eleison.